

—
RENTRÉE
SCOLAIRE
—

VILLE DE BAYONNE

GUIDE PRATIQUE

≡ *destiné aux familles* ≡

DOSSIER
À CONSERVER



Bayonne*

BAIONA-PAYS BASQUE

Plurielle et si singulière

POURQUOI UN DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE POUR CHAQUE ENFANT ?

- * Pour permettre aux familles de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à leur situation familiale.
- * Pour éviter que la famille ne soit obligée de produire à plusieurs reprises, une même pièce justificative lors de l'inscription d'un enfant à différentes activités au cours d'une même année.



Remplir ce dossier est obligatoire, chaque année scolaire, pour permettre l'accueil de votre enfant sur les activités scolaires et périscolaires (*restauration scolaire, accueil libre, études surveillées*).

 Le dossier unique d'inscription est individuel, vous devez remplir un dossier par enfant scolarisé.

Documents joints à compléter :

- La fiche de renseignements comprenant les autorisations (*rose*).
- La fiche sanitaire de liaison (*bleue*).

 **Les documents dûment complétés sont à remettre à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant**

Document à fournir :

- ❑ **Une copie des attestations d'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident »** couvrant les dommages corporels sur les temps scolaires et périscolaires.

Toute modification de situation doit être immédiatement signalée auprès du Directeur d'école et du service Éducation (situation familiale, professionnelle, coordonnées téléphoniques et adresse ...).

DEMANDES D'AUTORISATION D'ABSENCE :

Tout départ anticipé en vacances devra faire l'objet d'une demande préalable écrite auprès de M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (*DASEN*).

Cette demande est à déposer auprès de l'école, qui la transmettra au DASEN.

RETARDS :

Les horaires de classe sont à respecter rigoureusement, la ponctualité est un atout pour la réussite scolaire.

On respecte ainsi :

- Le bien-être de son enfant qui a le temps de s'installer dans de bonnes conditions ;
- Le travail des autres élèves qui ont commencé leurs activités scolaires ;
- L'enseignant qui a préparé sa classe.

ABSENCES SCOLAIRES :

Toute absence doit faire l'objet dès le premier jour d'un appel téléphonique à l'école ou d'un mail à l'adresse électronique de l'école.

Lors de son retour en classe, une justification peut être donnée par oral à l'enseignant de votre enfant ou par écrit sur son carnet de liaison.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Si votre enfant est concerné par une allergie alimentaire ou par des difficultés de santé, vous devez en informer le Directeur ou la Directrice de l'école qui demandera la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (*PAI*) auprès de la médecine scolaire.

POUR RÉSERVER LE REPAS DE VOTRE ENFANT, 2 SOLUTIONS :

- En ligne via le site internet de la Ville de Bayonne dédié à l'action éducative ;
- Aux permanences du Hall Cassin, rue Bernède : lundi et vendredi 9h-12h / mercredi 13h30-17h.



QUI S'OCCUPE DE VOTRE ENFANT ?

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les écoles publiques :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>7h30 à 8h30</u>	🏠	🏠		🏠	🏠
<u>8h30 à 12h</u>	Aa	Aa		Aa	Aa
<u>12h à 14h</u>	🍴	🍴		🍴	🍴
<u>14h à 16h30</u>	Aa	Aa		Aa	Aa
<u>16h30 à 17h30</u>	📖	📖		📖	📖
<u>16h30 à 18h30</u>	🏠	🏠		🏠	🏠

● Accueil périscolaire ● Classe ● Pause méridienne ● Études surveillées

1 Accueil périscolaire

Ce service d'accueil est proposé par la Ville ; il est payant de **7 h 30 à 8 h 30 et à partir de 17 h 30** (*tarif en fonction du quotient familial*) et **il est facultatif**.

Les intervenants sont des agents d'accueil périscolaire municipaux formés et titulaires de diplômes adaptés à l'accueil de l'enfant (*BAFA, CAP Petite Enfance, autres*). Les objectifs de l'accueil périscolaire sont, dans le respect des attentes de l'enfant et dans un cadre moins dirigé que celui de l'étude surveillée, de proposer à ce dernier des temps éducatifs qui favoriseront son épanouissement, stimuleront sa curiosité et son ouverture d'esprit sur un mode ludique.

Préparé et structuré, l'accueil périscolaire poursuit, à partir d'activités parfois très simples, des objectifs pleinement centrés sur le bien-être de l'enfant, l'apprentissage des règles de la vie de groupe, ses contraintes, etc. Il garantit la transition et la continuité avec le temps scolaire.

2 Temps scolaire

Les temps d'école sont gratuits, obligatoires et organisés par l'Éducation nationale.

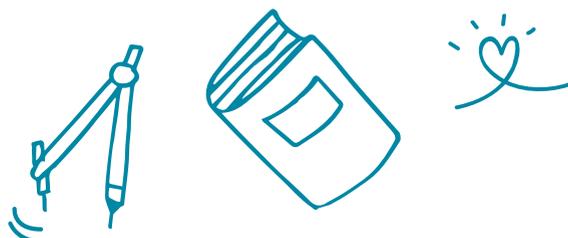
En maternelle, les enseignants sont assistés par des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (*ATSEM*), membres du personnel de la Ville de Bayonne.

3 Pause méridienne entre 12 h et 14 h : restauration scolaire et accueil périscolaire

L'organisation de la pause méridienne est assurée par la Ville de Bayonne. **Ce temps du midi est facultatif. Il comprend le repas et l'accueil périscolaire récréatif pendant 2 heures.** Il est payant (*tarif en fonction du quotient familial*) et intègre à la fois le repas et l'encadrement des enfants par des agents d'accueil périscolaire municipaux, des ATSEM et des agents chargés de la restauration et de l'entretien des locaux.

4 Si votre enfant est accueilli en études surveillées (organisation spécifique à chaque école, se renseigner auprès du responsable de site)

L'inscription se fait auprès du service périscolaire de votre école (*voir contact au verso*) pour des périodes complètes, rythmées par trimestres. Tout enfant inscrit à une étude surveillée s'engage à être présent sur la totalité des séances de la période concernée.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

≡ Service Éducation de la Ville de Bayonne ≡

Inscriptions, calcul de quotient, facturation, etc. :

Tél. 05 59 46 60 32 ou 05 59 46 60 45

Accueils périscolaires (organisation, fonctionnement,
modalités d'accueil, projets et activités) :

Tél. 05 59 46 63 34 ou 05 59 46 61 73

POUR CONTACTER LE RESPONSABLE DU SERVICE PÉRISCOLAIRE DE VOTRE ÉCOLE :

- * Maternelle et élémentaire Arènes - Tél. 06 36 48 12 26
- * Maternelle et élémentaire Jean-Pierre-Brana - Tél. 06 36 48 13 11
- * Maternelle et élémentaire Aristide-Briand - Tél. 06 36 48 13 70
 - * Primaire Pierre-Brossolette - Tél. 06 21 03 08 15
- * Maternelle et élémentaire Jean-Cavaillès - Tél. 06 36 41 74 52
- * Maternelle et élémentaire La Citadelle - Tél. 06 36 48 04 69
 - * Primaire Marie-Curie - Tél. 06 21 03 08 05
- * Maternelle et élémentaire Jules-Ferry - Tél. 06 36 41 70 72
- * Maternelle et élémentaire Grand-Bayonne - Tél. 06 36 48 12 53
- * Maternelle Lahubiague et élémentaire Maurice-Ohana - Tél. 06 36 48 12 78
- * Maternelle et élémentaire Jean-Moulin - Tél. 06 36 48 11 72
- * Maternelle et élémentaire Simone-Veil - Tél. 06 36 47 84 14
 - * Primaire du Prissé - Tél. 06 36 47 78 50



BAYONNE.FR

Bayonne
BAIONA-PAYS BASQUE
Plurielle et si singulière